



SOCAN

Société canadienne des auteurs,
compositeurs et éditeurs de musique

Society of Composers, Authors and
Music Publishers of Canada

LA SOCAN ENTAME DES PROCÉDURES LÉGALES CONTRE XM CANADA

(Toronto – 2 septembre 2009) La Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN) entamait aujourd'hui des procédures légales contre les services de radio satellite XM Canada pour non-paiement de redevances de droit d'auteur.

En dépit de l'approbation par la Commission du droit d'auteur du Canada des redevances de droit d'exécution devant être versées par les services de radio satellite, XM Canada a omis de verser ces droits à la SOCAN. Les redevances couvrant l'utilisation de musique par XM Canada et son compétiteur SIRIUS Satellite Radio durant la période débutant en janvier 2005, ont été approuvées par la Commission du droit d'auteur en avril 2009 et devaient être versées par ces deux services au plus tard le 31 juillet 2009, puis sur une base mensuelle par la suite. Selon le tarif applicable, XM Canada doit verser 4,26 pour cent de ses revenus de service. Son défaut de paiement selon le tarif homologué ne laisse aucune autre alternative à la SOCAN que de réclamer le paiement de toutes les redevances dues et, si nécessaire, de demander une injonction empêchant XM Canada de diffuser de la musique si le service persiste à demeurer en défaut de ses obligations.

« La SOCAN estime la position de XM Canada insoutenable, particulièrement au regard du fait que les services de radio satellite connaissent leur obligation de verser des redevances à la SOCAN bien avant de débuter leurs opérations en 2005, et après une longue audience devant la Commission du droit d'auteur en décembre 2007, » a déclaré Paul Spurgeon, vice-président, Affaires juridiques et chef du Contentieux à la SOCAN. « Le défaut de paiement de ces redevances, qui sont importantes, par XM, prive les auteurs, compositeurs et éditeurs de musique du Canada et du monde entier de la rémunération qu'ils méritent et à laquelle ils ont droit pour l'utilisation de la musique qu'ils créent et administrent, particulièrement dans le contexte d'entreprises commerciales dont la base de revenus compte très fortement sur la musique. Le non-paiement de XM est également injuste pour ses compétiteurs dans le marché. »

Au sujet de la SOCAN - À la SOCAN, nous comprenons que l'industrie musicale canadienne ne peut être plus forte que la somme des forces qui l'entoure. Nous sommes fiers de jouer un rôle d'avant-garde et de collaborer avec d'autres organisations pour assurer le bien-être à long terme de nos membres et de l'industrie musicale canadienne dans son ensemble. La SOCAN est l'organisation canadienne de gestion collective des droits d'auteur qui administre la communication et l'exécution des œuvres musicales. Son rôle est de gérer ces droits au nom de ses membres (compositeurs, paroliers, auteurs-compositeurs et leurs éditeurs), ainsi que ceux des membres de ses organisations affiliées internationales, en émettant des licences pour l'utilisation de leur musique au Canada. Les sommes perçues sont distribuées à ses membres et aux organisations affiliées internationales sous forme de redevances. La SOCAN distribue également à ses membres les redevances qu'elle reçoit des organisations affiliées internationales pour l'utilisation de leur musique à travers le monde. La SOCAN a des bureaux à Toronto, Montréal, Vancouver, Edmonton et Dartmouth.

-30-

Pour plus d'information, contactez :

Angela Vink
Chef de service
Communications et Marketing
Tél.: 416-442-3836
Courriel : vinka@socan.ca

Anne Richard
Chef de service
Communications francophones
Tél. : 514-844-8377
Courriel : richarda@socan.ca